

Intégration des majorations liées aux avenants 12 et 14 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance Maladie

Version 3

- Date d'application de la réglementation : **17/05/2006**
- Textes associés :
 - Avenant 12 à la convention médicale** **JO du 30/03/2006**
 - Avenant 14 à la convention médicale** **JO du 05/12/2006**
 - Décision UNCAM parue au** **JO du 09/02/2007**
 - Avenant 23 à la convention médicale** **JO du 03/05/07**
- Professionnels de Santé concernés : **Prescripteurs
sauf Dentistes et
Sages-femmes**
- Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné : **1.31 / 1.40**
- Référentiel TLA concerné : **OUI**

Contexte de l'évolution

- **Application de la réglementation**

Création des codes Natures de Prestations MTA, MCE, MGE.

La majoration « **MTA** » peut être facturée pour les consultations de prescription d'appareillage par les médecins spécialistes ou qualifiés en médecine physique et réadaptation de première mise

La majoration « **MCE** » peut être facturée par les médecins spécialistes en endocrinologie et par les spécialistes en médecine interne disposant d'une compétence en diabétologie.

La majoration « **MGE** » est applicable aux consultations et aux visites réalisées par les médecins généralistes pour les patients entre leurs 2^{ème} et 6^{ème} anniversaire

Légende

Texte surligné en jaune

Evolutions de la présente fiche

Texte surligné en vert

Correction du CDC SESAM-Vitale

Détail de l'évolution

- **Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31 / 1.40 sont les suivantes :**

Table 1 : table des codes prestations

Code prestation	Libellé du code prestation
MTA	Majoration consultation appareillage
MCE	Majoration Consultation Endocrinologue
MGE	Majoration Généraliste Enfant

➤ **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31 / 1.40 sont les suivantes**

Table2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	Libellé	Code prestation		
		MTA	MCE	MGE
01	Médecine générale			X
02	Anesthésiologie-Réa. chir.			
03	Pathologie cardio-vasculaire			
04	Chirurgie générale			
05	Dermato Vénérologie			
06	Radiodiagnostic et imagerie			
07	Gynécologie Obstétrique			
08	Gastro-Entérologie et Hépatho			
09	Médecine interne		X	
10	Neuro-chirurgie			
11	Oto-Rhino-Laryngologie			
12	Pédiatrie			
13	Pneumologie			
14	Rhumatologie			
15	Ophthalmologie			
16	Chirurgie Urologique			
17	Neuro Psychiatrie			
18	Stomatologie			
19	Dentiste, Chirurgien Dentiste			
21	Sage femme			
24	infirmier			
26	Masseur kinésithérapeute			
27	Pédicure			
28	Orthophoniste			
29	Orthoptiste			
30	Labo d'analyses médicales			
31	Rééducation Réadapt Fonc	X		
32	Neurologie			
33	Psychiatrie			
35	Néphrologie			
36	Dentiste spécialiste			
37	Anato.Cyto.Pathologie			
38	Directeur laboratoire médecin			
39	Laboratoire polyvalent			
40	Labo Anato Cyto Patho			
41	Chir Orthopédique traumato.			
42	Endocrinologie, métabolisme		X	
43	Chirurgie infantile			
44	Chirurgie maxillo-faciale			
45	Chir. Maxillo-faciale, stomato			
46	Chir. plast reconstructrice			
47	Chir thoracique et cardio-vas			
48	Chirurgie vasculaire			
49	Chir. viscérale et digestive			
50	Pharmacien			
51*	Pharmacien mutualiste			

70	Gynécologie médicale			
71	Hématologie			
72	Médecine nucléaire			
73	Oncologie médicale			
74	Oncologie radiothérapique			
75	Psychiatrie de l'enfant et ado.			
76	Radiothérapie			
77	Obstétrique			
78	Génétique médicale			

*uniquement en version 1.40

➤ **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31 / 1.40 sont les suivantes**

Table3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

Libellé	Code prestation		
	MTA	MCE	MGE
Assuré	1	1	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants	1	1	1
Conjoint	1	1	0
Conjoint divorcé	1	1	0
Concubin	1	1	0
Conjoint séparé	1	1	0
Enfant	1	1	1
Conjoint veuf	1	1	0
Autre ayant-droits	1	1	1
Age min*	mois		25
	années		
Age max*	mois		
	années		6

1=oui

*uniquement en version 1.40-Addendum 2bis

- **Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31 / 1.40 sont les suivantes :**

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts(nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé	Code prestation		
	MTA	MCE	MGE
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	O	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	O	O	O
Nécessité d'une prescription	N	N	N
Nécessité d'un coefficient	N	N	N
Valeurs minimales et maximales du coefficient			
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	N ^(*)	N ^(*)	N ^(*)
Compatibilité de l'acte avec une majoration de nuit, dimanche, férié	N ^(**)	N ^(**)	N ^(**)
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – AMPI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux – CCAS RATP)	70%	70%	70%
T.R. théorique CRPCEN	85%	85%	85%

(*) Ce contrôle de compatibilité ne s'effectue pas pour cet acte

(**) La compatibilité s'effectue avec l'acte support

- **Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation		
	MTA	MCE	MGE
Gratuit	0	0	0
Dépassement exigence	0	0	0
Déplacement non prescrit	0	0	0
Entente directe	0	0	0
Non remboursable	1	1	1

- **Les modifications apportées à la table 12* de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :**

Table 12 : table des actes NGAP obligatoirement associés

Acte ne pouvant être facturé seul	Acte associé
MTA	CS
MCE	CS
MGE	C, V

(*) La table 12 existe uniquement en version 1.40

Préconisations d'Implémentation

- La majoration MGE est facturable en fonction de l'âge du patient : du 26^{ème} mois au 6^{ème} anniversaire.
Elle n'est pas cumulable avec le MNO et le FPE.
- Pour les patients de 16 ans et plus, les majorations MCE et MTA ne peuvent être facturées que dans le cadre du parcours de soins. A ce titre elles sont cumulables avec la MCS et la MPC et ne le sont pas avec le DA.
Pour les patients de moins de 16 ans, les majorations MCE et MTA sont cumulables avec la MPJ.

TEST DE FACTURATION PRESCRIPTEURS

Test n° 001 Données en entrées	Carte Prof. de santé	Code prestation	Montant facturé	Soins en rapport avec situation exo.	Exo. TM Bénéficiaire	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM	Part obligatoire	Assurance complémentaire
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin-bottom: 10px;"> Carte 0102 Désiré 05A </div> Date des soins et date d'élaboration de la FSE : 08/11/2006 Nature d'assurance maladie Examen complet de l'enfant et mise à jour du carnet de santé. Exemple au 08/11/2006 : V = 21,00 € MGE = 3,00 €	01	V	21,00 €	non	non	non	70% code 0	14,70 €	
		MGE	3,00 € <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 24,00 €	non	non	non	70% code 0	2,10 € <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 16,80 €	

Flux attendu (s) : FSE

Annexe 2 : Table 12

RESULTAT ATTENDU DU TEST PART AMO	
Accord :	OUI

Cartes de professionnels de santé concernées par ce test : 01

TEST DE FACTURATION PRESCRIPTEURS

Test n° 001 Données en entrées	Carte Prof. de santé	Code prestation	Montant facturé	Soins en rapport avec situation exo.	Exo. TM Bénéficiaire	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM	Part obligatoire	Assurance complémentaire
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin-bottom: 10px;"> Carte 0102 Désiré 05A </div> <p>Date des soins et date d'élaboration de la FSE : 08/11/2006 Nature d'assurance maladie</p> <p>Examen complet de l'enfant et mise à jour du carnet de santé.</p> <p>Exemple au 08/11/2006 : V = 21,00 € MGE = 3,00 €</p>	01	V	21,00 €	non	non	non	70% code 0	14,70 €	
		MGE	<div style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; padding: 2px;"> 3,00 € </div> 24,00 €	non	non	non	70% code 0	<div style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; padding: 2px;"> 2,10 € </div> 16,80 €	

Flux attendu (s) : FSE

Annexe 2 : Table 12

RESULTAT ATTENDU DU TEST PART AMO	
Accord :	OUI

Cartes de professionnels de santé concernées par ce test : 01
